



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
ROMANEL-SUR-MORGES**

A 20h03 **Mme Mireille Pelet, Présidente**, ouvre la séance. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères et Conseillers et à la Municipalité.

La Présidente s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le procès-verbal du 10 octobre 2018 ainsi que le budget 2019 relatif à la législature 2016-2021.

1. Appel

M. Lionel Lemaire procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement **47 membres**. Sont présents 33 membres, 9 sont excusés et 5 absents. Le quorum étant de 15 membres, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018.

La Présidente demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire ou désirent que l'on fasse la lecture du procès-verbal. Ce n'est pas le cas et, suite au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité (les abstentions ne comptent pas). (*rappel art.25 : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée*).

3. Assermentations éventuelles

La Présidente stipule que «*pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment*».

Fabienne Chapuis désire faire partie du Conseil général et est donc assermentée. Le nombre de Conseillers s'élève désormais à **48 membres**.

4. Budget 2019 et rapport de la Commission des Finances.

La Présidente passe la parole à **M. Le Syndic**, qui fournit des explications plus en détail sur le budget, dont vous trouverez tous les commentaires relatifs en marge dudit document.

En résumé :

« Le budget 2019 est caractérisé par l'introduction de la RIE III « vaudoise » en 2019 déjà, alors que sur le plan national cette introduction n'interviendra pas avant 2021. Cette réforme de la fiscalité des entreprises, avec notamment une baisse du taux d'imposition de leurs bénéfices a des incidences importantes pour les communes comme la nôtre.

Le produit de l'impôt des personnes morales a été revu à la baisse en conséquence, malgré l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire de notre commune.

Nous avons prévu le passage aux ampoules LED pour l'ensemble de notre éclairage public en deux phases. La première, que nous avons introduite dans le présent budget, pour l'ensemble des chemins et routes du village et la seconde sera prise en compte lors de la réfection de la chaussée en traversée du village pour l'éclairage de la route cantonale et de la ZI Pra Vuatte.

Les frais d'entretien courants de nos bâtiments et infrastructures seront réduits au minimum afin de minimiser les conséquences de l'introduction de la RIE III dans nos comptes.

Les autres postes du budget qui le nécessitent font l'objet d'un commentaire approprié en marge. »

La Présidente passe ensuite la parole à Philippe Bataillard qui fait la lecture du :

**« Rapport de la Commission des finances au sujet du
préavis municipal No 13 / législature 2016-2021**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances a pris connaissance du préavis municipal relatif au budget en date du 13 novembre 2018 en présence de Monsieur Pierre Lanthemann, syndic et municipal des finances, lequel a répondu à nos questions. La commission s'est réunie à nouveau en date du 19 novembre 2018 pour étudier les éléments présentés.

Préambule :

En raison de la votation de la RIE 3, on relève un surcoût des charges dû à l'augmentation de la facture sociale et du fonds de péréquation à hauteur d'environ 150'000 CHF.

La commission fait état des observations suivantes :

- ❖ Le budget de charges de fonctionnement est quant à lui stable si l'on compare l'exercice 2018 au prévisionnel 2019 et cela grâce à une gestion prudente de la municipalité.*
- ❖ La diminution des dépenses courantes dans la rubrique «Domaine et Bâtiments » permet de compenser partiellement les coûts générés par la RIE 3.*
- ❖ A cela s'ajoute, l'augmentation de 0.8/000 à 1/000 de l'impôt foncier qui compense partiellement le surcoût mentionné en préambule ; surcoût indépendant de la commune.*
- ❖ Le budget 2019 tel que présenté propose au final un déficit à hauteur de 49'500 CHF.*

NB :

- En 2019, est planifiée la première partie de la réfection de l'éclairage public : remplacement obligatoire des lampes par une technologie de type basse consommation « LED ».*
- En 2020, est planifiée en parallèle des travaux de la route, la réfection partielle des canalisations d'eau. La commission des Finances souligne l'opportunité d'étudier la faisabilité d'externaliser la gestion de notre réseau d'eau. En effet, la réfection partielle des canalisations permettrait à la commune d'amorcer des négociations dans de bonnes conditions.*

Compte tenu de ces observations et de la prudence dont fait preuve la municipalité dans la gestion des finances communales, la commission des finances propose au Conseil général d'approuver le budget tel que présenté.

M. Philippe Bataillard Président, Mme Chantal Bataillard, M. Lionel Lemaire, M. Jérôme Perrine et Mme Véronique Keuffer. »

Madame la **Présidente** ouvre la discussion pour des questions concernant ce budget :

- **M. Chapuis Jean-Pascal** : pose une question concernant les CHF2'500.- pour l'entretien de la vigne communale et demande quelle est sa superficie. On lui répond que la vigne communale fait 1100 m².

Il n'y a pas d'autres questions, la **Présidente** propose donc de passer au vote pour le préavis no.13-législature 2016-2021 et demande au Conseil Général de voter en levant la main pour son approbation. **Le préavis no.13-législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité et une abstention.**

5. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'AIEV – Association Intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville.

La **Présidente** demande s'il y a des volontaires pour cette place de représentant de la commune à l'AIEV, **M. Bernard Barbey** propose **M. Jean-Pascal Chapuis**, qui accepte cette nomination. Son élection est tacite puisque c'est le seul candidat.

6. Communications municipales

Mme Isabelle Bonvin : nous parle de la Tomatine, la cantine scolaire d'Aclens, Bremblens et Romanel-sur-Morges, qui est gérée bénévolement par l'association de parents d'élèves depuis sa création. Il est devenu difficile de trouver des forces vives pour renforcer les rangs et de ce fait, le comité de l'association a décidé de passer la main aux trois communes. Celles-ci ont décidé que c'est la commune de Romanel qui reprend la gestion financière, c'est donc **Mme Katia Weber**, boursière, qui gèrera la comptabilité et la facturation de la Tomatine. La présidente **Mme Annabelle Perrine** continuera à en assurer sa présidence et des remerciements sont adressés à **M. Nicholas Longchamp** pour la tenue des finances de la Tomatine pendant de longues années.

Après de longues et âpres discussions avec le canton à propos de la desserte de Romanel-sur-Morges par les transports publics, il a été obtenu 5 paires de courses supplémentaires pendant les heures de pointe en semaine (2 paires de courses supplémentaires le matin et 3 paires en fin d'après-midi) et ce, dès l'introduction du nouvel horaire 2019. Ces courses supplémentaires augmenteront la cadence aux demi-heures pendant les heures de pointe en semaine. Les discussions complexes avec le Canton et la Confédération pour améliorer la situation continuent, malgré les difficultés de subventions la Municipalité tient à ce que la desserte de Romanel réponde mieux aux besoins de sa population. **M. Bernard Barbey** pose la question concernant la possibilité de recourir au service « Publicar », mais on lui répond que c'est une ligne qui va au pied du Jura, pas à Romanel et environs.

M. Claude Ruch : explique que le canton a lancé un appel à projet pour le concept des éclairages publics. Le concept de Romanel-sur-Morges et de son prestataire a été validé par le canton, ce qui permet de toucher des subventions intéressantes. La consommation aujourd'hui est de 36'800 kw/h par année et avec des LED la consommation baisserait à 9'000 kw/h par année, ce qui

représente une diminution intéressante de 27'800 kw/h. L'éclairage public, qui ne sera plus jaune avec les nouvelles LED, sera réduit la nuit pour contribuer aux économies et ces modifications se feront dans le courant de 2019.

M. Pierre Lanthemann : introduit la Fête des Vignerons, le comité d'organisation s'est approché des communes vaudoises pour que chaque commune soit représentée lors de la fête. **M. Bruno Baumann**, qui s'investit beaucoup pour l'organisation de cette fête, sera le banneret de notre commune, il portera la bannière de Romanel-sur-Morges lors de toutes les représentations.

7. Propositions individuelles

La **Présidente** annonce que le Conseil Général a dorénavant une adresse mail conseil@romanel-sur-morges.ch

M. Bruno Baumann, qui arbore fièrement les couleurs de la Fête des Vignerons, prend la parole avec beaucoup d'enthousiasme pour nous expliquer les préparatifs et les coulisses de cet événement grandiose. Il exprime sa fierté d'avoir l'honneur et le privilège de participer à cette belle Fête des Vignerons en tant que banneret pour représenter Romanel-sur-Morges lors des différentes représentations. Il y aura les représentations payantes de jour et de nuit, mais également beaucoup d'animations gratuites en marge de la fête dans la ville de Vevey et les villages environnants, deux restaurants ont été construits précisément pour l'événement et beaucoup de belles choses seront à découvrir. **M. Bruno Baumann**, fier ambassadeur de la Fête des Vignerons et de Romanel-sur-Morges, reste à disposition pour toute question concernant cette belle Fête des Vignerons.

Mme Chantal Bataillard : demande si cela serait possible de créer une caisse pour les livres, par exemple vers l'arrêt de bus, et se met à disposition pour mettre cela en place. Elle rappelle également qu'il y a les « apéros fontaines » de fin d'année, mais déplore que cela s'essouffle et que c'est toujours les mêmes qui organisent, en effet, il y a seulement 2 apéros cette année. Elle se demande et pose la question à tous si nous devrions faire autrement pour redynamiser le concept, toutes les idées sont les bienvenues.

Mme Ruth Rapin : aimerait connaître les résultats des mesures pour le niveau de bruit de la route cantonale. **M. Claude Ruch** répond qu'un revêtement absorbant de bruit sera effectivement posé, mais qu'il n'était pas prévu de publier ces résultats de niveau de bruit car ils sont compliqués à comprendre.

M. Bernard Mathyer : rappelle également la fournée des Croûtons le samedi 15 décembre.

Mme Annabelle Perrine : remercie la commune ainsi que, et surtout, les mamans qui ont donné un coup de main lors de la fête des petits pains de la St- Nicolas.

M. Bernard Barbey : représentant AIEV nous explique que l'AIEV est arrivée à la fin des amortissements pour la station d'épuration qui a maintenant 30 ans. Toutefois, cette station aura besoin d'entretien, donc la somme utilisée pour les amortissements sera utilisée pour l'entretien, ce qui évitera une augmentation des charges. **M. Barbey** demande à la Municipalité si, lors des permis de construire, il serait possible de transmettre cela au comité directeur de l'AIEV pour que ceux-ci soient informés dans le cadre des constructions, afin qu'ils ne se retrouvent pas avec une centrale de béton qui partirait directement dans les eaux usées. En effet, la station d'épuration n'est pas équipée pour ce genre de chose. D'autre part, vue les orages violents, il aimerait savoir

combien il y a de chambres mixtes dans les différentes évacuations de la commune et si, lors de la réfection de la route cantonale, ces changements seraient pris en compte.

M. Pierre Lanthemann explique que les travaux pour la route cantonale ne se feront pas avant 2020 parce que des études complémentaires pour les tuyaux d'eau potable et des eaux usées doivent être effectuées. Il est donc difficile de répondre à la question concernant les chambres mixtes mais **M. Lanthemann** propose que l'AIEV dépose une liste de questions pour que la Municipalité les traite.

M. Bernard Barbey explique le problème et le fonctionnement des chambres mixtes lors notamment des orages violents. **M. Antonia Oliveira** réponds qu'il était également présent lors de cette séance AIEV, qu'il a pris note de la question des chambres mixtes et que cela sera étudié prochainement. **M. Bernard Mathyer** explique que les orages de plus en plus violents sont effectivement un grand problème mais qu'il faut faire attention de ne pas complètement éliminer les chambres mixtes. Les remplacer par des collecteurs unitaires engendrerait des coûts élevés. Il souligne le fait qu'il faut relativiser les choses afin de trouver un juste milieu.

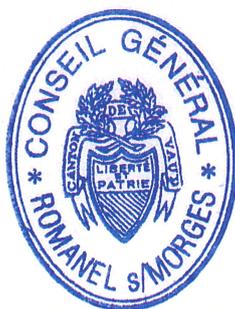
Mme Chantal Bataillard : demande ce qu'il en est pour les cloches de l'église. **M. Claude Ruch** explique que les cloches ont été posées en 1936 et qu'avec l'âge il commence à y avoir des problèmes d'infiltrations dans le mécanisme complexe, ce qui cause des pannes et les pièces sont difficiles à trouver aujourd'hui. Il y a donc des travaux d'étanchéité en cours et l'horloge sera électrifiée pour éviter ces problèmes de grippement, ce qui aura aussi comme avantage que l'heure sera toujours juste, même lors des changements d'heure.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** lève alors la séance à 21h03. Elle convie chacun à participer à la traditionnelle verrée qui est offerte.



Mireille Pelet

Présidente



Christine Bienvenu

Secrétaire